



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Compte-rendu analytique (Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix sept le vingt trois février à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Dominique STABILE, Maire, Mesdames BROYER, CHEINEY CLAVERIE, HERITIER, Messieurs BERTRAND, VILLACA, Adjoints au maire, Mesdames JANOT, ROLLET, Messieurs AUGER, COULOUMY, DA COSTA, DECHELETTE, DUBAL, PERRIER, PIOCELLE-CORNILLION, RALLIERE, ROBERT, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme MARSADIE a donné pouvoir à M. VILLACA
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à M. PERRIER
Mme SANTIN a donné pouvoir à Mme HERITIER
Mme BOUTEILLY a donné pouvoir à M. DUBAL
Mme MARTIN GAUTIE a donné pouvoir à M. RALLIERE

A l'unanimité, Madame Anne Marie JANOT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2016 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES

1) Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie : compétence aménagement numérique

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie portant sur la modification des statuts pour élargir leurs compétences optionnelles.

2) Communauté de Communes de l'Orée de la Brie : avis sur l'adhésion au syndicat mixte Seine et Marne Numérique

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de l'Orée de la Brie au syndicat mixte Seine et Marne Numérique.

3) Syndicat Intercommunal pour le Transport Scolaire : retrait de communes

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au retrait des communes de Favières en Brie, Pontcarré, Presles en Brie, Servon et la Houssaye en Brie dudit syndicat.

4) PLUI – Opposition au transfert de compétence à la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie

A l'unanimité, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes de l'Orée de la Brie.

5) Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres : demande d'adhésion de la communauté de communes du Provinois pour la compétence « Mise en Œuvre du SAGE »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du SyAGE portant sur l'adhésion de la communauté de communes du provinois pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

II – FINANCES

6) Accueil de loisirs : fixation de la participation familiale au séjour en Alsace en avril 2017

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour le séjour en Alsace du 3 avril 2017 au 7 avril 2017 :

Tranche	Revenu mensuel minimum	Revenu mensuel maximum	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
1	0	1 067	156,00	133,00
2	1 068	2 089	207,00	176,00
3	2 090	3 134	244,00	207,00
4	3 135	4 179	256,00	218,00
5	4 180	5 220	269,00	229,00
Hors tranche	5 221		282,00	240,00
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	488,00	488,00

7) Accueil de loisirs : fixation de la participation familiale au séjour au hameau du Nay en avril 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour le séjour au hameau du Nay du 10 avril au 12 avril 2017 :

Tranche	Revenu mensuel minimum	Revenu mensuel maximum	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
1	0	1 067	87,00	74,00
2	1 068	2 089	116,00	98,00
3	2 090	3 134	136,00	116,00
4	3 135	4 179	143,00	121,00
5	4 180	5 220	150,00	127,00
Hors tranche	5 221		157,00	134,00
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	272,00	272,00

8) Classes de découverte 2017 : fixation de la participation familiale

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention présentée par la Ligue de l'Enseignement Fédération de la Meuse et fixe la participation familiale par enfant à 164,38 euros pour le séjour de 5 jours.

9) SIGEIF : convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Marne

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention à intervenir avec le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France.

10) Contrat de prestations de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec SUEZ Eau France

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes dudit contrat à intervenir avec SUEZ Eau France pour un montant annuel de 6.050 euros HT et ce pour une durée de 5 ans.

11) Budget Commune : liste des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des dépenses à imputer à l'article 6232 dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Marché d'entretien des espaces verts communaux
- Renouvellement du contrat d'entretien de la chaufferie de l'école
- Renouvellement du contrat d'entretien de la chaufferie de la mairie
- Avenant au contrat d'assurance Dommages aux biens
- Avenant au contrat d'assurance des véhicules à moteur
- Marché d'entretien de l'éclairage public et des installations de signalisation tricolore
- Contrat de maintenance d'un photocopieur pour l'école
- Avenant à la création d'une régie de recettes au sein du service espaces jeunes
- Avenant à la création d'une régie de recettes au sein du service manifestations municipales
- Avenant à la création d'une régie de recettes au sein de la commune

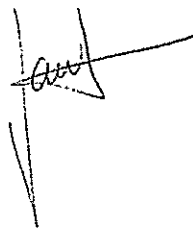
Questions diverses :

Messieurs RALLIERE, ROBERT et DUBAL évoquent les sujets suivants :

- Règlement intérieur du service accueils de loisirs : application des pénalités
- Borne toutounette
- Insécurité quartier de la Jarrie
- Campagne ville propre
- Affaissement voirie rue de la République
- Réfection trottoir route de Férolles
- Construction d'une maison quartier de la Jarrie
- Suite du permis de construire avenue Pierre Guérin
- Sorties en cars pour les associations
- Vitesse des camions rue de la République

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Anne-Marie JANOT



Le Maire
Dominique STABILE

